

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6^{ème} **Commission** - N° CG-2014-2-6-2

Service consulté

Laboratoire Vétérinaire Départemental

BUDGET PRIMITIF 2014
AGRICULTURE
C04

Résumé : Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole et du développement rural hormis les aides accordées pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles qui relèvent du rapport « Cadre de Vie ». Ce rapport intègre également les activités du Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) et les procédures d'aménagement foncier.

Pour mener à bien les actions en faveur de l'activité agricole, il est proposé :

- l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) de 780 000 €,
- l'inscription de 982 000 € en crédits de paiement (CP) pour l'investissement,
- l'ouverture d'une autorisation d'engagement (AE) de 920 000 €,
- l'inscription de 737 446 € en crédits de fonctionnement (CF),
- 193 000 € en recette de fonctionnement (RF),
- 239 451,87 € en recette d'investissement (RI).

La politique agricole (C04) comporte les programmes suivants :

- I. Le soutien économique à l'agriculture (C141, C641, C741, C841)
- II. Le développement rural (C244)
- III. L'aménagement foncier (C442, C742)
- IV. Le laboratoire Vétérinaire Départemental (C143, C643)

Il est proposé au titre de la Politique agricole une AP de 780 000 € ainsi qu'une AE de 920 000 €, l'inscription de 982 000 € en CP pour l'investissement, de 737 446 en CF (dont 579 000 € en CFi et 158 446 € en CF), les recettes attendues étant de 193 000 € en fonctionnement (RF) et de 239 451,87 € en investissement (RI).

I. SOUTIEN ECONOMIQUE A L'AGRICULTURE (C141, C641, C741, C841)

(AP : 100 000 € - CP : 100 000 € - AE 2014/2015 : 920 000 € - Fi : 577 000 € - F : 25 000 € - RF : 43 000 €)

I.1. Abattoir et investissement agricole direct

(AP 100 000 € – CP 100 000 € – F 25 000 € – R 32 000 €)

L'abattoir de CERNAY, propriété du Département, est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) par une société d'exploitation qui emploie quinze personnes et dont l'actionnariat est composé d'associations agricoles (fermes auberges, bienvenue à la ferme...), d'éleveurs, de bouchers et de particuliers.

Le premier contrat de DSP, d'une durée contractuelle de huit ans, court depuis 2006 et arrive à échéance en juin 2014. La procédure pour l'exploitation de l'outil pour une nouvelle période de 8 ans a été lancée en octobre 2013.

Cet abattoir multi espèces de proximité a permis de développer des filières courtes de vente directe aux particuliers dans le département en 2013. 973 tonnes ont été abattues, dépassant ainsi le volume abattu en 2012 qui s'élevait à 894 tonnes. L'abattoir a été fréquenté par plus de 1 600 usagers et a découpé et conditionné sous vide 159 tonnes de viande pour la vente directe.

Bilan 2013

Le Département a réalisé 68 993,18 € d'investissement et de gros entretien sur l'abattoir de CERNAY. Les travaux ont principalement consisté à mettre à niveau la station de prétraitement des effluents, à renforcer la production de froid et à investir dans une éplucheuse.

Il a également fallu faire face à plusieurs fuites sur le réseau de production et de transport du froid qui ont occasionné 15 000 € de frais de réparation.

Propositions 2014

En investissement :

- 38 000 € d'investissement sont proposés pour l'achat de matériel pour les chaînes d'abattage et pour l'atelier de découpe : peseuse-étiqueteuse, crochets de manutention, caméra de surveillance, chariot élévateur électrique...,
- 60 000 € de travaux d'investissement et de gros entretien, de mise aux normes et de renforcement des installations sont de plus proposés, comportant le renouvellement de la conduite d'arrivée d'eau, la motorisation de portes, la mise aux normes des box des veaux, la pose de moustiquaires...
- 2 000 € sont prévus pour les insertions dans la presse.

En fonctionnement

- 25 000 € sont proposés pour les travaux d'entretien imprévisibles incombant au Département,

En recettes

- 32 000 € sont prévus provenant de la redevance d'usage de l'abattoir et du loyer pour la salle de découpe.

I.2. C741 : Encouragement à l'agriculture et au développement rural (Fi : 95 000 €)

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale pour leur fonctionnement, des équipements ou des actions de formation.

L'aide départementale est ciblée sur des actions précises concourant aux orientations du Conseil Général en la matière.

Bilan 2013

18 organismes ont été aidés pour un montant total de 97 035 €.

Propositions 2014

Au vu des attributions d'aides décidées en 2013, il est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 95 000 €, en baisse par rapport à 2013.

I.3. C741 : Soutien à l'apiculture (Fi : 22 000 € - RF 11 000 €)

Suite au règlement n°1221/97 du Conseil de l'Union Européenne, la Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace a été à l'initiative d'un programme européen triennal de développement de l'apiculture en Alsace, basé sur la lutte contre la varroatose.

Au BP 2012, un avis favorable a été donné pour la poursuite de ce programme de 2012 à 2014 et 22 000 € annuels lui ont été attribués.

Bilan 2013

Le montant du programme 2013 a finalement été de 17 620,83 €. Le remboursement de l'Union Européenne s'est élevé à 8 810,42 €.

Propositions 2014

Il vous est proposé d'inscrire pour 2014 un montant de 22 000 € de crédits de fonctionnement et 11 000 € en recettes pour ce programme.

I.4. C841 : Les conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin (AE 2014/2015 : 920 000 € - Fi : 460 000 €)

Le Conseil Général cofinance des actions menées par la Chambre d'Agriculture et verse sa contribution au regard des travaux et des dépenses réellement effectués et contractualisés avec le Département. Ce partenariat est régi par une convention cadre triennale qui devra être renouvelée en 2014, assortie de conventions annuelles d'exécution.

Bilan 2013

Le partenariat conventionné s'articule autour de deux thèmes :

- la compétitivité, à travers notamment :
 - l'observatoire économique permettant de connaître avec précision le niveau de rentabilité de chaque production, notamment par le calcul du prix de revient ; il permet à la Chambre d'Agriculture d'être particulièrement réactive au moment des crises (lait, chrysomèle,...) ;
 - le développement de l'agriculture biologique avec un effort particulier pour l'élevage et la montagne vosgienne ;
 - la poursuite des plans qualité et l'appui technico-économique aux agriculteurs créateurs d'un nouvel atelier de transformation.

- les enjeux territoriaux et environnementaux, à travers en particulier :
 - les diagnostics GERPLAN,
 - la lutte contre les coulées de boue,
 - les opérations eau et territoire, renforcées sur les aires d'alimentation de captage,
 - le développement de combustibles alternatifs aux énergies fossiles (miscanthus).

Proposition 2014

L'actuelle convention de partenariat arrive à son terme fin 2013.

Dans le cadre de la création de la Chambre d'Agriculture de Région Alsace (CARA), des négociations ont été engagées avec le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace afin d'harmoniser autant que faire se peut les actions de la CARA à l'échelle alsacienne.

Pour 2014, il est proposé de diminuer notre aide de 75 000 € par rapport à 2013, du fait de la création de la CARA et de la fin de l'action « diagnostics agricoles GERPLAN » (l'ensemble du département étant désormais couvert par la démarche).

Il vous est proposé d'inscrire :

- une nouvelle AE de 920 000 € pour 2014 et 2015,
- 460 000 € de crédits de paiement en fonctionnement.

II. DEVELOPPEMENT RURAL (C244)

(AP : 600 000 € - CP : 450 000 € - R : 95 851,87 €)

II.1 Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)

Dans le cadre du contrat de projet 2007-2013, le Département a choisi de soutenir le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour un montant total de 2 050 000 € inscrit dans le volet régional du plan de développement rural hexagonal (PDRH), les conditions d'intervention du Département étant liées à l'intégration paysagère. Le Département bénéficie ainsi d'un cofinancement de l'Europe (FEADER) pour une partie de ces crédits engagés dans le PMBE, le reste étant pris en charge en « top up » (sans cofinancement).

Bilan 2013

18 bâtiments d'élevage ont été aidés pour un montant global de subventions de 298 500 €.

Propositions 2014

Compte tenu des engagements en cours et des paiements à venir pour les années antérieures, il vous est proposé d'ouvrir une AP nouvelle de 600 000 € et d'inscrire 450 000 € de CP pour cette action en 2014.

Le dispositif 2007-2013 est arrivé à échéance.

L'année 2014 sera une année de transition, car les nouvelles modalités d'application de la PAC 2014-2020 ne sont pas encore définies.

Selon la proposition des services de la Région (autorité de gestion du FEADER à partir de 2014) et de l'Etat, le programme PMBE sera poursuivi en 2014 selon les modalités de la période 2007-2013 mais en utilisant l'enveloppe FEADER 2014-2020 ainsi que les nouveaux taux de cofinancement.

II.2 Plan végétal pour l'environnement (PVE)

A l'instar du PMBE pour la filière élevage, l'Etat a mis en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière « grandes cultures », le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, collectivités, Agence de l'Eau), ce qui assure la cohérence des interventions et présente l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Le soutien du Département porte ainsi sur l'acquisition de matériel de travail simplifié du sol, ce dernier limitant les phénomènes d'érosion.

Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PMBE et PVE se fait via l'Agence de Service et de Paiement (ASP), avec laquelle des conventions de paiement associées ont été signées.

Bilan 2013

7 dossiers ont été aidés en 2013 pour un montant global de subventions de 9 000 €.

Propositions 2014

Pour le PVE, de nombreuses incertitudes existent sur la poursuite de ce programme après 2015. Pour 2014, il vous est proposé de prolonger d'un an les modalités 2007-2013.

- crédit de paiement de 350 000 €,
- donner délégation à la Commission Permanente pour valider nos modalités d'intervention dans un nouveau programme dont nous ne connaissons pas encore les contours.

II.2 Politique « montagne »

Lors de sa réunion du 29 juin 2007, l'Assemblée Départementale a validé les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2007-2013 aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, le Département a apporté son soutien à :

- la vente directe de produits fermiers,
- la promotion des produits titulaires d'une marque collective,
- la diversification des activités.

Cette convention, dont la durée était calée sur le programme de développement rural 2007-2013, arrive à terme fin 2013.

Son renouvellement devra être discuté avec les partenaires : Région Alsace et Département du Bas-Rhin, une fois les modalités du nouveau programme de développement rural régional 2014-2020 connues.

Bilan 2013

6 dossiers ont été aidés pour un montant global de 50 000 €.

Propositions 2014

Il vous est proposé de poursuivre d'un an la convention Massif Vosgien, en attendant la définition de nouvelles modalités courant de l'année 2014.

- crédit de paiement de 100 000 €,
- valider l'avenant à la convention Massif Vosgien 2007-2013,
- donner délégation à la Commission Permanente pour valider nos modalités d'intervention dans une nouvelle convention à définir.

En conclusion, il vous est proposé d'inscrire au titre du développement rural :

- une nouvelle AP de 600 000 € pour 2014,
- 450 000 € en investissement,
- 95 851,87 € en recette pour le remboursement par l'ASP des versements proratisés en faveur des agriculteurs.

III. AMENAGEMENT FONCIER (C442, C742)

(AP : 30 000 € - CP : 387 000 € - Fi : 2 000 € - RI : 143 600 €)

L'aménagement foncier, outre l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, doit également contribuer à l'aménagement du territoire, à la réalisation d'ouvrages routiers ou ferroviaires, à la préservation des risques naturels et assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et la protection du patrimoine rural et des paysages.

Le Code Rural et de la Pêche Maritime confie aux Départements la responsabilité globale de la conduite des procédures d'aménagement foncier depuis le 1^{er} janvier 2006 (suivi des procédures, de l'animation, du secrétariat des différentes Commissions Communales et de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CCAF/CDAF) ainsi que du contentieux).

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, la maîtrise d'œuvre des échanges d'immeubles ruraux et de la réglementation des boisements et prend en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations (rémunération des commissaires enquêteurs, défraiement des membres de la CDAF, frais d'insertion dans les journaux ...).

Le Département subventionne également les échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Bilan 2013

Projet de déviation de la RD 419

BALLERSDORF :

Le nouveau projet parcellaire a été présenté aux propriétaires et exploitants début 2013, puis le plan a été adapté et finalisé.

Au cours de l'été, l'emprise de la déviation routière a été modifiée et revue à la baisse par les services de la direction des routes et des transports. Le géomètre a alors refait son projet et l'a représenté aux personnes touchées par les modifications.

En décembre, la CCAF s'est réunie et a adopté le nouveau plan parcellaire, a pris connaissance de l'avis de l'autorité environnementale, puis a décidé la mise à l'enquête du projet.

DANNEMARIE :

La déviation routière a également été modifiée cet été sur le ban communal de Dannemarie, réduisant ainsi l'emprise de l'ouvrage. De ce fait, le mode d'aménagement foncier sera à revoir car grâce aux acquisitions projetées par le Département il devient possible de réaliser un aménagement foncier avec inclusion de l'emprise, beaucoup moins impactant pour les propriétaires et exploitants.

Aménagement foncier à ROUFFACH

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique ont été achevées. Une attention particulière a été portée sur l'amélioration de l'existant du point de vue hydraulique et environnemental.

La CCAF s'est réunie au mois de décembre et a décidé de mettre à l'enquête publique le périmètre de l'aménagement foncier.

LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

Rappel :

Pour les communes d'ETEIMBES et SCHWEIGHOUSE-THANN, l'ensemble de la zone agricole a été retenu dans les périmètres permettant ainsi des aménagements fonciers avec inclusion d'emprise. Il en est de même à SOPPE-LE-HAUT mais avec un périmètre qui couvre également la zone forestière, constituée en grande partie de petites propriétés privées morcelées très impactées par la LGV.

Pour les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT et de REININGUE, seules les zones agricoles impactées directement par la LGV sont dans les périmètres. Les modes d'aménagement choisis pour ces deux communes sont des aménagements fonciers avec exclusion d'emprise.

Une convention a été signée le 27 septembre 2010, stipulant que Réseau Ferré de France (RFF) remboursera les dépenses engagées par le Département afin de mener à bien les opérations d'aménagement foncier décidées par les CCAF et estimées à 1 412 200 € TTC. Le montant final de la prise en charge sera arrêté au vu des décomptes définitifs des marchés.

Les opérations d'aménagement foncier se poursuivent normalement. Pour les communes concernées par un aménagement foncier avec inclusion de l'emprise, RFF ne sera propriétaire des terrains de la LGV qu'à l'issue des aménagements fonciers. Dans le cas des communes où l'aménagement foncier est en exclusion d'emprise, RFF a déjà acquis les terrains et l'effet de coupure est déjà présent cadastralement.

Dans les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT, ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-THANN et SOPPE-LE-HAUT, les travaux connexes ont été validés par les CCAF et les nouveaux projets parcellaires ont été calculés. Les dossiers ont été envoyés à l'autorité environnementale pour avis.

Programmes à engager en 2014

Aménagement Foncier lié au projet de déviation de la RD 419

BALLERSDORF :

L'abornement du nouveau projet parcellaire est en cours et l'enquête publique devrait avoir lieu aux mois de février/mars. La CCAF devra ensuite se réunir pour examiner les réclamations éventuelles, ainsi que la CDAF pour une prise de possession des nouveaux terrains en fin d'année 2014.

DANNEMARIE :

La CCAF doit se réunir en début d'année afin de décider du mode d'aménagement foncier retenu. Si le mode d'inclusion d'emprise est choisi, il conviendra de réaliser une nouvelle enquête publique au courant de l'année avant de poursuivre la procédure et prendre l'arrêté ordonnant.

Aménagement foncier à ROUFFACH

L'enquête publique sur le périmètre de l'aménagement foncier est prévue au début du second trimestre 2014. La CCAF devra ensuite se réunir puis demander l'arrêté ordonnant l'aménagement foncier.

LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

BURNHAUPT-LE-HAUT, ETEIMBES, SCHWEIGHOUSE-THANN et SOPPE-LE-HAUT

Les CCAF devront se réunir fin février afin de connaître l'avis de l'autorité environnementale et décider de la mise à l'enquête du nouveau projet parcellaire. Ces enquêtes publiques sont prévues lors du second trimestre 2014, lorsque l'abornement aura été réalisé sur le terrain.

REININGUE

Dans la commune de REININGUE, la sous-commission puis la CCAF devront étudier le programme des travaux connexes en début d'année. Puis, après la consultation informelle des propriétaires sur le nouveau projet parcellaire, aura lieu une réunion de CCAF pour la décision de mise à enquête, le cas échéant.

Propositions 2014

L'ouverture d'une AP de 30 000 €, l'inscription d'un crédit de paiement de 387 000 € et de 2 000 € en fonctionnement sont sollicitées pour 2014 afin de pouvoir réaliser ces aménagements fonciers, couvrir les frais divers liés à ces opérations et continuer à subventionner les échanges d'immeubles ruraux. Une recette de 143 600 € est attendue.

Les demandes de paiement au titre des frais divers liés à l'aménagement foncier (frais de déplacement des membres de la CDAF, commissaires enquêteurs, publication dans les journaux ...) arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose, comme les années précédentes, de m'autoriser à affecter dès à présent les AP nécessaires au règlement de ces frais divers étant entendu qu'à l'issue de l'exercice les AP non consommées seront annulées.

IV. LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL (C143, C643)

(AP : 50 000 € - CP : 45 000 € - F : 133 446 € - R : 150 000 €)

NB : le LVD est assujéti à la TVA, ces chiffres sont donc inscrits en HT

Bilan 2013

L'année 2013 a été consacrée en partie au programme européen EPILOBEE. En effet depuis l'automne 2012, le LVD participe à ce réseau pilote de recherche des causes de mortalité des colonies d'abeilles, la 1^{ère} année pour le compte de 2 départements, avec des recettes conséquentes (+ 29 %). Ce programme, qui a permis de développer de nouvelles compétences en biologie moléculaire, est reconduit de manière allégée en 2013-2014 ; de nouveaux laboratoires ayant été agréés, nous ne traiterons plus que les analyses du Haut-Rhin.

Sur le front des maladies animales réputées contagieuses (MRC), la France ayant récupéré son statut de zone indemne de fièvre catarrhale ovine (FCO) des ruminants en décembre 2012, l'épidémiosurveillance a été suspendue. Suite à la résurgence de cas en Corse, elle reprend à très bas niveau : le coût du maintien de l'agrément FCO dépassant largement les recettes, les analyses seront effectuées dans le laboratoire du Bas-Rhin.

De son côté, le Groupement de Défense Sanitaire du Haut-Rhin (GDS 68), engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre la BVD (Bovine Viral Diarrhoea ou "maladie des muqueuses"), a encouragé le dépistage de la maladie sur les veaux, prélevés lors de leur première identification. Plus de 500 "biopsies auriculaires" ont été analysées en 2013. Il faut préciser que dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, les GDS du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se sont rapprochés et vont fusionner en 2014.

Dans le domaine des radionucléides, le LVD a participé avec succès à un exercice organisé par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) en marge de l'exercice de crise national de Cattenom en juin 2013, face à deux laboratoires de l'IRSN. Par ailleurs, les demandes d'analyses de radionucléides se sont maintenues au niveau de 2012, sachant que les plans de surveillance du Ministère de l'Agriculture (DGAL) représentent actuellement moins de 5 % du volume analytique.

En raison de la réduction du programme EPILOBEE en 2013-2014, l'activité et les recettes du LVD en 2014 devraient revenir au niveau de 2012.

Perspectives 2014

Le secteur vétérinaire constitue le cœur du service public du LVD, en étant à la fois un service aux éleveurs, un acteur de la santé publique (rage, zoonoses) et une source précieuse d'informations sur la qualité de l'environnement. Cette dernière mission reste d'actualité dans le domaine de la contamination radioactive (produits importés du Japon), et de la recherche des causes de mortalité des abeilles.

En offrant un service de diagnostic financièrement abordable pour les éleveurs et autres détenteurs d'animaux, et en réalisant des investigations sur l'état sanitaire de la faune sauvage, le LVD assure une veille épidémiologique qui a démontré son utilité dans un passé encore récent : mise en évidence précoce de maladies gravissimes telles que peste porcine chez les sangliers, rage, salmonelloses, peste aviaire... Le LVD peut également évaluer l'impact de certaines maladies du bétail sur la faune sauvage (tuberculose, paratuberculose, BVD, ...), et détecter l'existence de réservoirs.

En raison du très bon niveau sanitaire atteint par les cheptels français, le Ministère de l'Agriculture (DGAL) réduit les opérations de prophylaxie des maladies bovines classiques ; brucellose et leucose sont ainsi passées à un rythme de contrôle quinquennal. Par contre, la prophylaxie obligatoire de la "Rhinotrachéite Infectieuse Bovine" (IBR), gérée par le GDS, concerne tous les bovins de plus de 24 mois. Il en résulte une gestion complexe des dossiers et un important travail administratif, alors que le nombre d'analyses et les recettes diminuent, l'Etat ne participant financièrement qu'au titre de la police sanitaire, pour les cheptels infectés ou en cours d'assainissement.

Les prévisions d'activités du LVD en 2014 reviennent au niveau de 2012 pour le secteur vétérinaire et la sérologie, la diminution des analyses d'épidémiosurveillance (FCO) étant compensée par la 2^e campagne du programme EPILOBEE. Le nouveau positionnement du LVD dans le réseau de pathologie apicole ouvre des perspectives à terme au niveau national. Pour renforcer ce pôle apiculture, le LVD va développer de nouvelles analyses sur les miels, d'autant que l'offre analytique française est faible pour les produits de la ruche.

La résurgence régulière de maladies graves (rage importée) ou les risques pathologiques majeurs ("grippe aviaire", et plus récemment tuberculose) rendent nécessaire le maintien d'une veille épidémiologique, d'autant que de nouvelles maladies émergent régulièrement. Cette situation sanitaire évolutive implique d'assurer la réactivité du laboratoire par l'actualisation des connaissances et des techniques, et le maintien à jour voire l'évolution des équipements.

Propositions 2014

C'est pourquoi, une autorisation de programme de 50 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 45 000 € sont nécessaires en investissement pour maintenir le niveau de qualité des équipements du LVD et pour développer certaines analyses (miels).

Pour le fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire un montant de 133 446 €, sans augmentation par rapport au BP 2013. A ce montant, il convient d'ajouter les salaires des agents, les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment qui sont estimés à 572 000 €.

Les dépenses prévisionnelles du LVD sont ainsi estimées au total à 45 000 € en investissement et à 133 446 € en fonctionnement, soit un total de 750 446 € pour 150 000 € de recettes prévisibles.

Les prestations assurées par le Laboratoire se traduisent par des recettes, facturées sur la base de tarifs proposés à votre approbation. Les tarifs ayant été réévalués en 2013, il vous est proposé de ne pas les modifier, d'autant que la TVA devrait augmenter au 01/01/2014.

Les coûts proposés sont les coûts réels du laboratoire pour tous les secteurs où il existe une offre privée concurrentielle (radionucléides, dépistage des salmonelles en élevage de volailles). Par contre, pour les domaines de veille sanitaire et d'autopsie, le coût facturé représente une simple participation aux frais. En effet, une application du coût réel serait dissuasive pour les éleveurs et nuirait à notre connaissance au plus tôt et au plus proche du terrain des maladies, qui est la base de la veille sanitaire que nous effectuons. Pour ces prestations, je vous propose de poursuivre notre prise en charge de la majeure partie du coût, qui entraîne un déficit du LVD estimé à 600 000 € pour 2014.

En résumé je vous propose d'inscrire pour le LVD : 133 446 € en fonctionnement, 50 000 € en autorisation de programme et 45 000 € en crédits de paiement en investissement, et 150 000 € en recettes, le coût résiduel final du LVD étant estimé à 600 000 € en tenant compte des différentes charges du service (salaires, frais liés au bâtiment et aux fluides).

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire, au titre du soutien économique à l'agriculture, une autorisation de programme de 100 000 € ainsi qu'une autorisation d'engagement de 920 000 €, un crédit de 100 000 € en investissement, un crédit en fonctionnement de 602 000 € et 43 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'ouvrir une autorisation de programme de 600 000 € et d'inscrire un crédit de 450 000 € en investissement pour 2014 ainsi qu'une recette de 95 851,87 € au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 30 000 € pour 2014 au titre de l'aménagement foncier et d'inscrire 387 000 € en crédits de paiement et 2 000 € en fonctionnement ainsi qu'une recette d'investissement de 143 600 €,
- de m'autoriser à affecter les autorisations de programme nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- d'ouvrir, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une autorisation de programme de 50 000 € et d'inscrire un crédit de 45 000 € en investissement, 133 446 € en fonctionnement et 150 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- d'approuver l'annexe 2 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2014,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour allouer les crédits des différents programmes et pour prendre toute décision nécessaire à leur déploiement (approbation de conventions et autres).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE FINANCIERE

AGRICULTURE C04

112 Service Environnement et Agriculture Investissement						BP 2014
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2101	21	21351	928	C141	TX de maintenance Abattoir de Cernay	60 000,00 €
	21	2157			Acquisition Abattoir de Cernay	38 000,00 €
	20	2033			Frais d'insertion Abattoir de Cernay	2 000,00 €
			AP 2014	100 000,00	TOTAL C141	100 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2114	4542102	45421	01	C442	AF DEVIATION DE LA RD 419	85 000,00 €
	4542103	45421			AF ELARGISSEMENT RD 18 BIS	55 000,00 €
	4542105	45421			AF LVG	240 000,00 €
	4542106	45421			AF ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT LE BAS	0,00 €
	4542101	45421			Aménagement foncier marchés et frais divers	2 000,00 €
	4542104	45421			Reglementation des boisements	5 000,00 €
			AP 2014	30 000,00	TOTAL C442	387 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2132	204	204181	74	C244	Developpement rural CNASEA Etudes	50 000,00 €
		204182			Developpement rural CNASEA Travaux	250 000,00 €
		20421			Developpement rural PRIVE Etudes	50 000,00 €
		20422			Developpement rural PRIVE Travaux	100 000,00 €
			nelle AP	600 000,00	TOTAL C244	450 000,00 €
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2121	21	2188	921,1	C143	lvd investissement	45 000,00 €
			AP 2014	50 000,00		45 000,00 €
			total AP	780 000,00	TOTAL C04	982 000,00 €
112 Service Environnement et Agriculture Fonctionnement						BP 2014

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2107	65	6574	928	C741	Apiculture Programme Européen	22 000,00 €
	65	6574	928	C741	Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	95 000,00 €
2117	65	6574	74	C742	EIR Echanges immeubles ruraux (privé)	2 000,00 €
2108	65	65738	928	C841	Chambre de l'Agriculture AE 920 000 €	460 000,00 €
					s/total indirect	579 000,00 €
2106	011	61558	928	C641	Maintenance Abattoir de Cernay	25 000,00 €
2126	011	GLOBAL	921,1	C643	LVD Fonctionnement	133 446,00 €
					s/total direct	158 446,00 €
					Total fonctionnement INDIRECT ET DIRECT	737 446,00 €

112 Service Environnement et Agriculture Recette INV et FONCT						BP 2014
N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2132	204	204182	74	C244	Remboursement ASP	95 851,87 €
2114	4542	4542205	01	C442	LGV recettes	143 600,00 €
						239 451,87 €

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	libellé	Montant CP
2106	70	7061	928	C641	Taxe d'usage Abattoir de Cernay	31 000,00 €
	75	752	928	C641	Loyer salle de découpe Abattoir	1 000,00 €
	74	74778	928	C641	Apiculture	11 000,00 €
2126	70	7061	921,1	C643	LVD Recettes	150 000,00 €
						193 000,00 €

PRESTATIONS HORS ANALYSES

SERVICES DIVERS	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
frais administratifs (dossier)	FA	5,28	5,28	0,0%
déplacement pour ramassage : nous consulter - prix indicatif / km AR	D9	1,06	1,06	0,0%
Supplément MLRC (tenues + désinfection)	MRC	31,68	31,68	0,0%
fourniture kit Virocult	KVS	0,95	0,95	0,0%
Expertise, par heure	D10	126,72	126,72	0,0%
Enlèvement hors SPE < 20 kg	EQ3	36,24	36,24	0,0%
Enlèvement hors SPE 20-50 kg	EQ1	72,47	72,47	0,0%
Enlèvement hors SPE > 50 kg	EQ2	98,35	98,35	0,0%
Enlèvement rage / MRC (SPE)	EQR*	98,35	98,35	0,0%
Enlèvement équidé : à régler à l'équarrisseur		-	-	
affranchissement Colissimo : prix coûtant selon poids		-	-	

PRELEVEMENTS	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
pour histologie, par flacon	D1	2,64	2,64	0,0%
diagnostic des maladies virales du chien	D2	9,50	9,50	0,0%
sur animal vivant	D3	5,28	5,28	0,0%
prélèvement trichines, par 1/2 h suppl. sur site	D15	31,06	31,06	0,0%
prélèvement salmonelles, par 1/2 h sur site	D16	31,06	31,06	0,0%

ENVOI A DES LABORATOIRES SPECIALISES (affranchissement en sus)	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
envoi de souche microbienne, par unité	D4	6,12	6,12	0,0%
envoi de sérums : de 1 à 4, par unité	D5	1,06	1,06	0,0%
envoi de sérums : à partir de 5, le lot	D11	6,13	6,13	0,0%
colisage réfrigéré	D6	6,13	6,13	0,0%
prélèvement pour toxicologie ou virologie	D7	6,13	6,13	0,0%
colisage non réfrigéré (histologie)	D12	3,70	3,70	0,0%

ANALYSES NON VETERINAIRES

RADIONUCLEIDES	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Spectrométrie gamma	R1	59,16	59,16	0,0%
Préparation échantillon (broyage, parage, décorticage ...)	PE	5,28	5,28	0,0%
Forfait matrice de dilution	MD	10,56	10,56	0,0%
Forfait décontamination (infectieuse, chimique)	DEC	10,56	10,56	0,0%
		-	-	

ANALYSES DE MIELS	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Dosage de l'HMF, miel isolé	H 28	23,20	23,20	0,0%
Dosage de l'HMF, lot de miels (min. 5)	H 28b	10,56	10,56	0,0%
Analyse d'un miel dans le cadre du concours régional	H 29	21,00	21,00	0,0%
Analyse isolée d'un miel, sans dosage HMF	H 30	12,67	12,67	0,0%

ANALYSES VETERINAIRES

AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Autopsie simple, sans examens complémentaires				
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	A1	15,30	15,30	0,0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	A2	20,40	20,40	0,0%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 20 kg)	A3	35,00	35,00	0,0%
Carnivore domestique GM (chien > 20 kg)	A3b	50,00	50,00	0,0%
Suidé jusqu'à 40 kg	A4	21,42	21,42	0,0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	A5	32,64	32,64	0,0%
Grands animaux 100 - 250 kg	A6	53,04	53,04	0,0%
Grands animaux > 250 kg	A11	105,06	105,06	0,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration	A7	35,70	35,70	0,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration bovin	A7b	51,00	51,00	0,0%
Prélèvement de tête (rage)	A9	20,40	20,40	0,0%
Examen nécropsique d'un organe	A8	5,10	5,10	0,0%
Mesure de PH	H2	5,10	5,10	0,0%

FORFAIT AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Autopsie + coprologie + ensemencements à partir de 2 organes identifications bactériologiques - sauf antibiogramme				
Contrôle sanitaire lot de poussins (aspergillose salmonellose)	G2	63,36	63,36	0,0%
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	G3	35,70	35,70	0,0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	G4	42,84	42,84	0,0%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 20 kg)	G10	57,00	57,00	0,0%
Carnivore domestique GM (chien > 20 kg)	G11	72,00	72,00	0,0%
Suidé jusqu'à 40 kg	G5	42,84	42,84	0,0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	G6	58,14	58,14	0,0%
Grands animaux 100 - 250 kg	G7	74,46	74,46	0,0%
Grands animaux > 250 kg	G12	147,90	147,90	0,0%
Avorton bovin, ovin, équin	G8	36,72	36,72	0,0%
Contrôle sanitaire rongeurs de laboratoire, par animal	CSR	86,70	86,70	0,0%

PARASITOLOGIE

	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Réalisation d'un mélange de fécès (max. 5)	MF	3,70	3,70	0,0%
Recherche et numération après enrichissement (feces)	P2	9,30	9,30	0,0%
Examen parasitologique direct (feces)	P4	3,06	3,06	0,0%
Recherche de Strongles pulmonaires : technique de Baerman	P3	9,30	9,30	0,0%
Recherche de Cryptosporidies (directe)	P1	3,06	3,06	0,0%
Recherche et identification de parasites externes	P5	6,80	6,80	0,0%
Recherche de Giardia (Ridaquick)	P7	6,60	6,60	0,0%
Recherche d'E. multilocularis dans l'intestin	P8	31,62	31,62	0,0%
Bilan parasitologique des poissons	P9	15,61	15,61	0,0%
Autres examens parasitologiques	P10	12,24	12,24	0,0%

** ABEILLES (toutes techniques sauf PCR)				
Nosémose - ex. microscopique sur 60 abeilles (méthode OIE)	AB01	20,00	20,00	0,0%
Nosémose - ex. microscopique sur 10 abeilles (méthode OIE)	AB02	8,00	8,00	0,0%
Nosémose - quantification en cellule de Malassez (méthode OIE)	AB03	20,00	20,00	0,0%
Acariose - ex. microscopique sur 200 abeilles (méthode OIE)	AB04	30,00	30,00	0,0%
Acariose - ex. microscopique sur 20 abeilles (méthode LNR)	AB04	25,00	25,00	0,0%
Loques américaine et européenne - ex. microscopique (méthode OIE)	AB05	10,00	10,00	0,0%
Varroa - ex. macroscopique sur abeilles / couvain (méthode LNR)	AB06	10,00	10,00	0,0%
Varroa / Tropilaelaps - comptage sur 300 abeilles (méthode OIE) - conservation des échantillons pendant 6 mois	AB07	20,00	20,00	0,0%

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

PARASITOLOGIE (suite)	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
** TRICHINES par lot (digestion pepsique)		-	-	
échantillon 1 g - de 1 à 10	T11	33,00	33,00	0,0%
échantillon 1 g - de 11 à 50	T12	43,50	43,50	0,0%
échantillon 1 g - de 51 à 110	T13	72,50	72,50	0,0%
échantillon 5 g - de 1 à 10	T51	43,50	43,50	0,0%
échantillon 5 g - de 11 à 22	T52	72,50	72,50	0,0%
Forfait FDC 68, par sanglier (nb < 4, sinon lot)	T5	12,24	12,24	0,0%
Alaria alata - recherche par Baermann individuel sur 30 g	ALAR01	20,00	20,00	0,0%
Récolte de parasite - pour confirmation ANSES, par éch.	ALAR02	7,00	7,00	0,0%

** MYCOLOGIE	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Recherche de Dermatophytes	M1	11,03	11,03	0,0%
Recherche de levures	M2	11,03	11,03	0,0%
Recherche d' Aspergillus	M3	6,86	6,86	0,0%
Examen en lumière de Wood	P6	4,85	4,85	0,0%
Forfait recherche mycologique	M4	17,95	17,95	0,0%

VIROLOGIE, PCR (Analyses isolées) <i>(Remises possibles pour analyses en grand nombre)</i>	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Rotavirus /Coronavirus / E. coli K99 (ELISA), par fèces	V6	31,00	35,38	-12,4%
BVD/MD antigène E0 (ELISA), par prélèvement (organe, sang)	V7	9,30	11,00	-15,5%
BVD/MD antigène sur biopsie auriculaire	V8	5,20	5,20	0,0%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang)	PCBVDI	20,00	29,57	-32,4%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang) mél. 10	PCBVDM	23,00	-	-
Paratuberculose par PCR temps réel (fèces)	PCRPTB	24,00	29,57	-18,8%
Loque américaine : identification Paenibacillus larvae par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabLA	37,00	-	-
Loque européenne : identification de Melissococcus plutonius par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabLE	37,00	-	-
Loques : identification Paenibacillus larvae et Melissococcus plutonius par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabLAE	60,00	67,00	-10,4%
Nosérose : identification N. apis / N. ceranae par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabN	53,55	63,00	-15,0%
Virus du couvain sacciforme (SBV) par RT-PCR conventionnelle	PCabSB	53,60	67,00	-20,0%
Virus de la paralysie aigüe (ABPV) par RT-PCR conventionnelle	PCabAP	53,60	67,00	-20,0%
Virus de la maladie des ailes déformées (DWV) par RT-PCR conventionnelle	PCabDW	53,60	67,00	-20,0%
Virus de la paralysie chronique (CBPV) par RT-PCR temps réel	PCabCP	59,20	74,00	-20,0%
Virus DWV +ABPV par RT-PCR conventionnelle	PCabF2	70,00	79,00	-11,4%
Forfait 3 virus Abeilles par PCR classique	PCabF3	85,00	90,00	-5,6%
Forfait 3-5 virus Abeilles par PCR classique et temps réel	PCabF6	120,00	164,00	-26,8%

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

BACTERIOLOGIE VETERINAIRE	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Bactérioscopie : Gram, Bleu de toluidine, Bleu de méthylène	B1	4,39	4,39	0,0%
Bactérioscopie : Ziehl, Köster	B2	10,40	10,40	0,0%
Ensemencement sur milieu usuel	B3	2,44	2,44	0,0%
Ensemencement sur milieu spécial ou enrichi	B4-B9	4,91	4,91	0,0%
Salmonelles : recherche par enrichissement (non COFRAC : 1 id)	B13	16,90	16,90	0,0%
Salmonelles - filière ponte : recherche dans l'environnement des élevages de volailles NFU47-100 (COFRAC), par prélèvement	NFU47100	26,20	26,20	0,0%
Salmonelles - filière chair : recherche dans l'environnement des élevages de volailles, méthode adaptée NFU47-100a (COFRAC), par prélèvement	NFU47100a	23,70	23,70	0,0%
Salmonelles : recherche chez les oiseaux NFU47-101 (COFRAC), par prélèvement	NFU47101	26,10	26,10	0,0%
Salmonelles NFU47-100 : supplément neutralisant, par éch.	SN	1,04	1,04	0,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage complet	B15	29,57	29,57	0,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage orienté	B21	17,95	17,95	0,0%
Salmonelles : fourniture kit chiffonnette	KCH	3,30	3,27	0,9%
Salmonelles : fourniture paire stérilottes	ST	4,30	4,22	1,9%
Salmonelles : identification et sérotypage, frais d'envoi inclus	B15	29,57	29,57	0,0%
Recherche de <i>Listeria</i> dans l'encéphale par enrichissement	B14	26,40	26,40	0,0%
Dénombrement de <i>Clostridium</i> ou <i>E. coli</i> dans l'intestin	B16	11,62	11,62	0,0%
Sérotypage <i>Streptocoque</i> , <i>Escherichia coli</i>	B17	11,62	11,62	0,0%
Chlamydia psittaci : test Clearview, par organe	B50	20,91	20,91	0,0%
Forfaits bactériologie				
Antibiogramme (10 à 18 disques)	B25	22,00	22,00	0,0%
Forfait ensemencement (lait, pus, selles) sans identification	G10	17,95	17,95	0,0%
Forfait ensemencement + identification, sérotypage inclus	B11	50,00	50,00	0,0%
Forfait Entérite néonatale (cryptosporidies, coproculture, <i>E. coli</i> , rotavirus, coronavirus, <i>E. coli</i> K99, facteurs d'attachement <i>E. coli</i>)	V6	52,00	52,00	0,0%

SEROLOGIE (Analyses isolées) (Remises possibles pour analyses en grand nombre)	Code tarif	€HT 2014	€HT 2013	Delta 2014/2013 %
Brucellose : épreuve à l'antigène tamponné	SB1	1,47	1,47	0,0%
Brucellose : ELISA	SB2	6,13	6,13	0,0%
Brucellose : Fixation du complément	SB3	6,13	6,13	0,0%
Leucose bovine : ELISA mélange ou individuel	SL1	4,66	4,66	0,0%
IBR : ELISA	SI1	5,64	5,64	0,0%
BVD/MD : ELISA anticorps	SBV1	5,64	5,64	0,0%
Paratuberculose : ELISA anticorps	PT1	5,64	5,64	0,0%
Hypodermose : ELISA mélange ou individuel	SH1	8,45	8,45	0,0%
Conservation pendant 1 an, par sérum	CS	1,04	1,04	0,0%
Reprise de sérum en sérothèque	RS	1,04	1,04	0,0%
Traitement sérum sous-traité	TST	1,04	1,04	0,0%

REMISES TARIFAIRES (sur contrat)

1 à 3 prélèvements / mois ou 20 à 49 prél. / an : 10 %

4 à 12 prélèvements / mois ou 50 à 150 prél. / an : 15 %

13 à 20 prélèvements / mois ou plus de 150 prél. / an : 20 %

Plus de 20 prélèvements / mois : 25 %

PCR : par série d'au moins 50 éch. ou à partir de 400 analyses dans l'année : 25 %

PRESTATIONS HORS ANALYSES

SERVICES DIVERS	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
frais administratifs (dossier)	FA	5,28	5,18	2,0%
déplacement pour ramassage : nous consulter - prix indicatif / km AR	D9	1,06	1,04	2,0%
Supplément MLRC (tenues + désinfection)	MRC	31,68	31,06	2,0%
fourniture kit Virocult	KVS	0,95	0,93	2,0%
Expertise, par heure	D10	126,72	124,24	2,0%
Enlèvement hors SPE < 20 kg	EQ3	36,24	35,53	2,0%
Enlèvement hors SPE 20-50 kg	EQ1	72,47	71,05	2,0%
Enlèvement hors SPE > 50 kg	EQ2	98,35	96,43	2,0%
Enlèvement rage / MRC (SPE)	EQR*	98,35	96,43	2,0%
Enlèvement équidé : à régler à l'équarisseur				
affranchissement Colissimo : prix coûtant selon poids				

PRELEVEMENTS	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
pour histologie, par flacon	D1	2,64	2,59	2,0%
diagnostic des maladies virales du chien	D2	9,50	9,32	2,0%
sur animal vivant	D3	5,28	5,18	2,0%
prélèvement trichines, par 1/2 h suppl. sur site	D15	31,06	30,45	2,0%
prélèvement salmonelles, par 1/2 h sur site	D16	31,06	30,45	2,0%

ENVOI A DES LABORATOIRES SPECIALISES (affranchissement en sus)	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
envoi de souche microbienne, par unité	D4	6,12	6,00	2,0%
envoi de sérums : de 1 à 4, par unité	D5	1,06	1,04	2,0%
envoi de sérums : à partir de 5, le lot	D11	6,13	6,01	2,0%
colisage réfrigéré	D6	6,13	6,01	2,0%
prélèvement pour toxicologie ou virologie	D7	6,13	6,01	2,0%
colisage non réfrigéré (histologie)	D12	3,70	3,62	2,0%

ANALYSES NON VETERINAIRES

RADIONUCLEIDES	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Spectrométrie gamma	R1	59,16	58,00	2,0%
Préparation échantillon (broyage, parage, décorticage ...)	PE	5,28	5,18	2,0%
Forfait matrice de dilution	MD	10,56	10,35	2,0%
Forfait décontamination (infectieuse, chimique)	DEC	10,56	10,35	2,0%

ANALYSES DE MIELS	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Dosage de l'HMF, miel isolé	H 28	23,20	22,78	1,9%
Dosage de l'HMF, lot de miels (min. 5)	H 28b	10,56	10,35	2,0%
Analyse d'un miel dans le cadre du concours régional	H 29	21,00	20,50	2,4%
Analyse isolée d'un miel, sans dosage HMF	H 30	12,67	12,42	2,0%

ANALYSES VETERINAIRES

AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Autopsie simple, sans examens complémentaires				
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	A1	15,30	15,00	2,0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	A2	20,40	20,00	2,0%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 20 kg)	A3	35,00	33,00	6,1%
Carnivore domestique GM (chien > 20 kg)	A3b	50,00	48,00	4,2%
Suidé jusqu'à 40 kg	A4	21,42	21,00	2,0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	A5	32,64	32,00	2,0%
Grands animaux 100 - 250 kg	A6	53,04	52,00	2,0%
Grands animaux > 250 kg	A11	105,06	103,00	2,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration	A7	35,70	35,00	2,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration bovin	A7b	51,00	50,00	2,0%
Prélèvement de tête (rage)	A9	20,40	20,00	2,0%
Examen nécropsique d'un organe	A8	5,10	5,00	2,0%
Mesure de PH	H2	5,10	5,00	2,0%

FORFAIT AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Autopsie + coprologie + ensemencements à partir de 2 organes identifications bactériologiques - sauf antibiogramme				
Contrôle sanitaire lot de poussins (aspergillose salmonellose)	G2	63,36	62,12	2,0%
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	G3	35,70	35,00	2,0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	G4	42,84	42,00	2,0%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 20 kg)	G10	57,00	55,00	3,6%
Carnivore domestique GM (chien > 20 kg)	G11	72,00	70,00	2,9%
Suidé jusqu'à 40 kg	G5	42,84	42,00	2,0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	G6	58,14	57,00	2,0%
Grands animaux 100 - 250 kg	G7	74,46	73,00	2,0%
Grands animaux > 250 kg	G12	147,90	145,00	2,0%
Avorton bovin, ovin, équin	G8	36,72	36,00	2,0%
Contrôle sanitaire rongeurs de laboratoire, par animal	CSR	86,70	85,00	2,0%

PARASITOLOGIE

	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Réalisation d'un mélange de fécès (max. 5)	MF	3,70	3,62	2,0%
Recherche et numération après enrichissement (feces)	P2	9,30	9,20	1,1%
Examen parasitologique direct (feces)	P4	3,06	3,00	2,0%
Recherche de Strongles pulmonaires : technique de Baerman	P3	9,30	9,20	1,1%
Recherche de Cryptosporidies (directe)	P1	3,06	3,00	2,0%
Recherche et identification de parasites externes	P5	6,80	6,70	1,5%
Recherche de Giardia (Ridaquick)	P7	6,60	6,50	1,5%
Recherche d'E. multilocularis dans l'intestin	P8	31,62	31,00	2,0%
Bilan parasitologique des poissons	P9	15,61	15,30	2,0%
Autres examens parasitologiques	P10	12,24	12,00	2,0%

** ABEILLES (toutes techniques sauf PCR)				
Nosémo - ex. microscopique sur 60 abeilles (méthode OIE)	AB01	20,00	-	-
Nosémo - ex. microscopique sur 10 abeilles (méthode OIE)	AB02	8,00	-	-
Nosémo - quantification en cellule de Malassez (méthode OIE)	AB03	20,00	-	-
Acariose - ex. microscopique sur 200 abeilles (méthode OIE)	AB04	30,00	-	-
Acariose - ex. microscopique sur 20 abeilles (méthode LNR)	AB04	25,00	-	-
Loques américaine et européenne - ex. microscopique (méthode OIE)	AB05	10,00	-	-
Varroa - ex. macroscopique sur abeilles / couvain (méthode LNR)	AB06	10,00	-	-
Varroa / Tropilaelaps - comptage sur 300 abeilles (méthode OIE) - conservation des échantillons pendant 6 mois	AB07	20,00	-	-

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

PARASITOLOGIE (suite)	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
** TRICHINES par lot (digestion pepsique)				
échantillon 1 g - de 1 à 10	T11	33,00	33,00	0,0%
échantillon 1 g - de 11 à 50	T12	43,50	43,50	0,0%
échantillon 1 g - de 51 à 110	T13	72,50	72,50	0,0%
échantillon 5 g - de 1 à 10	T51	43,50	43,50	0,0%
échantillon 5 g - de 11 à 22	T52	72,50	72,50	0,0%
Forfait FDC 68, par sanglier (nb < 4, sinon lot)	T5	12,24	12,24	0,0%
Alaria alata - recherche par Baërmann individuel sur 30 g	ALAR01	20,00	-	-
Alaria alata - récolte pour confirmation ANSES, par éch.	ALAR02	7,00	-	-

** MYCOLOGIE	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Recherche de Dermatophytes	M1	11,03	10,81	2,0%
Recherche de levures	M2	11,03	10,81	2,0%
Recherche d' Aspergillus	M3	6,86	6,73	2,0%
Examen en lumière de Wood	P6	4,85	4,75	2,0%
Forfait recherche mycologique	M4	17,95	17,60	2,0%

VIROLOGIE, PCR (Analyses isolées) <i>(Remises possibles pour analyses en grand nombre)</i>	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Rotavirus /Coronavirus / E. coli K99 (ELISA), par fèces	V6	35,38	34,68	2,0%
BVD/MD antigène E0 (ELISA) , par prélèvement (organe, sang)	V7	11,00	11,00	0,0%
BVD/MD antigène sur leucocytes	V8	11,00	11,00	0,0%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang)	PCBVDI	29,57	28,99	2,0%
BVD/MD par PCR temps réel (organe, sang) mél. 20	PCBVDM	41,00	41,00	0,0%
Paratuberculose par PCR temps réel (fèces)	PCRPTB	29,57	28,99	2,0%
Echinococcus multilocularis par PCR temps réel (fèces)	PCRECM	36,96	36,24	2,0%
FCO par RT-PCR temps réel (sang, organe)	PCRBT	36,00	36,00	0,0%
Loques : identification Paenibacillus larvae / Melissooccus plutonius par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabLAE	67,00	-	-
Nosémose : identification N. apis / N. ceranae par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabN	63,00	-	-
Virus du couvain sacciforme (SBV) par RT-PCR conventionnelle	PCabSB	67,00	-	-
Virus de la paralysie aigüe (ABPV) par RT-PCR conventionnelle	PCabAP	67,00	-	-
Virus de la maladie des ailes déformées (DWV) par RT-PCR conventionnelle	PCabDW	67,00	-	-
Virus de la paralysie chronique (CBPV) par RT-PCR temps réel	PCabCP	74,00	-	-

ANALYSES VETERINAIRES (suite)

BACTERIOLOGIE VETERINAIRE	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Bactérioscopie : Gram, Bleu de toluidine, Bleu de méthylène	B1	4,39	4,30	2,0%
Bactérioscopie : Ziehl, Köster	B2	10,40	10,20	2,0%
Ensemencement sur milieu usuel	B3	2,44	2,39	2,0%
Ensemencement sur milieu spécial ou enrichi	B4-B9	4,91	4,81	2,0%
Salmonelles : recherche par enrichissement (non COFRAC : 1 id)	B13	16,90	16,56	2,0%
Salmonelles - filière ponte : recherche dans l'environnement des élevages de volailles NFU47-100 (COFRAC), par prélèvement	NFU47100	26,20	25,80	1,6%
Salmonelles - filière chair : recherche dans l'environnement des élevages de volailles, méthode adaptée NFU47-100a (COFRAC), par prélèvement	NFU47100a	23,70	23,30	1,7%
Salmonelles : recherche chez les oiseaux NFU47-101 (COFRAC), par prélèvement	NFU47101	26,10	25,60	2,0%
Salmonelles NFU47-100 : supplément neutralisant, par éch.	SN	1,04	1,02	2,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage complet	B15	29,57	28,99	2,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage orienté	B21	17,95	17,60	2,0%
Salmonelles : fourniture kit chiffonnette	KCH	3,27	3,21	2,0%
Salmonelles : fourniture paire stérilottes	ST	4,22	4,14	2,0%
Salmonelles : identification et sérotypage, frais d'envoi inclus	B15	29,57	28,99	2,0%
Recherche de <i>Listeria</i> dans l'encéphale par enrichissement	B14	26,40	25,88	2,0%
Dénombrement de <i>Clostridium</i> ou <i>E. coli</i> dans l'intestin	B16	11,62	11,39	2,0%
Sérotypage <i>Streptocoque, Escherichia coli</i>	B17	11,62	11,39	2,0%
Taylorella equigenitalis : recherche par culture NFU47-108 (COFRAC), par écouvillon	B18	35,90	35,20	2,0%
Taylorella equigenitalis : recherche par IF, par écouvillon	B18i	35,90	35,20	2,0%
Examen de la flore annexe, par écouvillon	B20	17,65	17,30	2,0%
Chlamydia psittaci : test Clearview, par organe	B50	20,91	20,50	2,0%
Forfaits bactériologie				
Antibiogramme (10 à 18 disques)	B25	22,00	21,75	1,1%
Forfait ensemencement (lait, pus, selles)	G10	17,95	17,60	2,0%
Forfait ensemencement + identification, sérotypage inclus	B11	50,00	49,70	0,6%
Forfait Entérite néonatale (cryptosporidies, coproculture, <i>E. coli</i> , rotavirus, coronavirus, <i>E. coli</i> K99, facteurs d'attachement <i>E. coli</i>)	V6	52,00	51,00	2,0%

SEROLOGIE (Analyses isolées) (Remises possibles pour analyses en grand nombre)	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Brucellose : épreuve à l'antigène tamponné	SB1	1,47	1,44	2,0%
Brucellose : ELISA	SB2	6,13	6,01	2,0%
Brucellose : Fixation du complément	SB3	6,13	6,01	2,0%
Leucose bovine : ELISA mélange ou individuel	SL1	4,66	4,57	2,0%
IBR : ELISA	SI1	5,64	5,53	2,0%
BVD/MD : ELISA anticorps	SBV1	5,64	5,53	2,0%
Paratuberculose : ELISA anticorps	PT1	5,64	-	-
Hypodermose : ELISA mélange ou individuel	SH1	8,45	8,28	2,0%
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : ELISA	SFCO1	5,28	5,18	2,0%
Conservation pendant 1 an, par sérum	CS	1,04	1,02	2,0%
Reprise de sérum en sérothèque	RS	1,04	1,02	2,0%
Traitement sérum sous-traité	TST	1,04	1,02	2,0%

REMISES TARIFAIRES (sur contrat)

1 à 3 prélèvements / mois ou 20 à 49 prél. / an : 10 %

4 à 12 prélèvements / mois ou 50 à 150 prél. / an : 15 %

13 à 20 prélèvements / mois ou plus de 150 prél. / an : 20 %

Plus de 20 prélèvements / mois : 25 %

PCR : par série d'au moins 50 éch. ou à partir de 400 analyses dans l'année : 25 %